



**Manicomi théâtre**  
396 rue Henri Giraud

38420 LE VERSOUD

Crolles, 10 décembre 2012

N/Réf : FG/MA /2012-1799

Objet : sécurité du bâtiment La Fabrique  
Affaire suivie par Magali Aïta

**Lettre Recommandée avec AR**

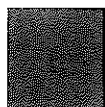
Madame, Monsieur,

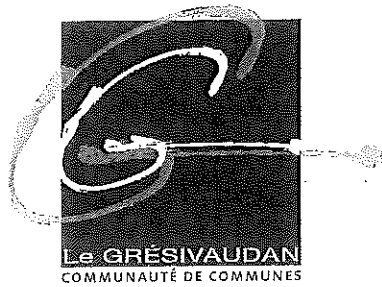
J'ai bien noté votre incompréhension sur le projet de La Fabrique, quoique j'eusse préféré que vous la manifestiez avec plus de rigueur intellectuelle et moins de véhémence.

En effet, depuis l'automne 2011, les Vice-Présidents à la Culture ont rencontré l'ensemble des compagnies de spectacle vivant du Grésivaudan dont la vôtre. De ces temps d'échanges sont apparues les difficultés rencontrées par les acteurs culturels locaux pour trouver un lieu de répétition mobilisable pendant plusieurs jours consécutifs. Cet avis quasi unanime a été entendu et c'est ainsi qu'il a été décidé de faire de La Fabrique un lieu de création artistique et d'expérimentation. L'ensemble des compagnies professionnelles du Grésivaudan sont potentiellement susceptibles de bénéficier de la mise à disposition du lieu. Cette décision est intervenue alors que la collectivité se posait la question du devenir du local et envisageait même l'opportunité de le rendre à sa vocation économique.

Concernant le projet de La Fabrique, je vous rappelle qu'il s'agit de mettre à la disposition d'un artiste, s'inscrivant dans le domaine du spectacle vivant, un lieu de travail (atelier), une assistance technique et une aide financière indirecte. Pour en bénéficier, les compagnies devront avoir un siège localisé dans le Grésivaudan. A la différence d'une résidence, Le Grésivaudan ne passe pas commande d'une production particulière et ne met pas à disposition un logement. Les artistes ne seront donc pas rémunérés lors de leur temps de présence à la Fabrique.

La Fabrique est un lieu de création artistique et d'expérimentation. Le Grésivaudan souhaite compléter son aide à la création par un volet professionnalisation des acteurs





culturels en proposant aux artistes des séances de formation adaptées. A court terme, à titre d'exemple, un partenariat est mis en place avec la MCAE.

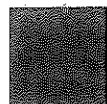
A moyen terme, Le Grésivaudan mettra en œuvre un accompagnement à la diffusion des spectacles en organisant une journée de présentation des créations à la presse et aux salles de spectacles de l'Isère, dans le cadre de la Fabrique. Des minis représentations privées leur seront proposées, des rencontres avec les artistes encouragées.

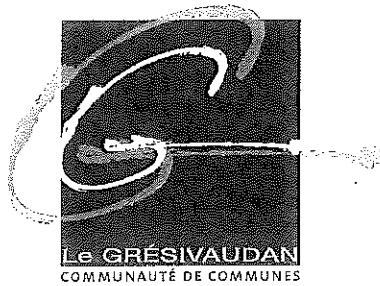
L'établissement est actuellement classé en ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie de type L. En qualité de salle de spectacle, il peut accueillir du public assis limité à moins de 50 personnes. Le bâtiment localisé 396 rue Henri Giraud au Versoud a fait l'objet d'un diagnostic sécurité et accessibilité réalisé par l'apave dont les conclusions nous imposent d'engager au plus vite des travaux conséquents. Le SDIS informé de la situation devrait procéder à une visite de contrôle des installations afin de compléter et valider le diagnostic en notre possession.

Par courrier en date du 24 septembre 2012 vous avez été informés de la nécessité de libérer le local afin que le chantier puisse se dérouler de manière sécurisée. Une solution de stockage de votre matériel scénique vous a été proposée le 30 novembre 2012 dans le cadre du site industriel du Pruney. A cette occasion, vous vous en êtes pris avec virulence aux techniciens de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan. Je ne peux tolérer un tel comportement.

Vous avez décidé de diffuser un appel à pétition. C'est votre choix, mais je tiens par la présente à vous rappeler la chronologie des faits, car dans vos divers courriers vous laissez entendre ne pas avoir été concertés sur la démarche :

- 02 décembre 2011 : rencontre avec les vice-présidents à la culture qui vous informent du projet et des rencontres qu'ils ont eues à l'automne avec les compagnies du territoire ;
- 13 décembre 2011 : vous demandez par courrier à rester prioritaires dans l'utilisation des locaux et à devenir responsables du site ;
- 18 janvier 2012 : vous recevez de notre part une réponse au courrier vous informant que Le Grésivaudan assurera la cohabitation des partenaires et sera leur interlocuteur unique, et de l'organisation d'une prochaine réunion ;
- 30 mars 2012 : réunion avec les compagnies à La Fabrique à laquelle vous participiez ;
- 05 mai 2012 : dans le cadre de mai en culture, rencontre avec les vice-présidents à la culture pour une présentation de La Fabrique et de la formation à destination des compagnies dans le cadre du projet de La Fabrique ;





- 25 juin 2012 : courrier dans lequel nous vous informons des modalités de rachat de votre matériel scénique faisant suite à votre proposition de vente ;
- 03 septembre 2012 : visite du site par des techniciens du Grésivaudan à votre demande pour échanger sur les modalités pratiques du projet ;
- 28 septembre 2012 : rencontre avec les vice-présidents à la culture au cours de laquelle vous remettez en cause le bien-fondé du projet et ses modalités de mise en œuvre. Vous sollicitez une mise à disposition d'un autre local dont l'usage unique serait dédié à Manicomi théâtre ;
- 03-05 octobre 2012 : formation ouverte à l'ensemble des compagnies du Grésivaudan à laquelle vous n'avez pas souhaité participer ;
- 30 novembre 2012 : visite d'un local de stockage au Pruney à Lancey.
- Par courrier en date du 3 décembre, vous nous informez que le local proposé n'est pas en adéquation avec vos attentes.

Si je peux comprendre que l'ouverture de La Fabrique aux compagnies du Grésivaudan générera des changements dans votre façon d'utiliser le lieu, je tiens à vous rappeler qu'il s'agit de leur permettre de travailler dans de meilleures conditions. En effet, l'occupation du site sera optimisée à l'année en concertation avec les différents acteurs. Je vous rappelle que l'occupation des locaux a représenté un soutien financier direct de l'intercommunalité de 440 000€ à votre seule compagnie.

Dans tous les cas, je vous remercie à l'avenir de modérer vos propos tant à l'encontre des personnels que des élus de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan et je compte sur vous pour diffuser ma réponse dans son intégralité à l'ensemble des personnes qui ont été destinataires de vos courriers.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, mes sincères et respectueuses salutations.

Le Président de la communauté de  
communes du Pays du Grésivaudan

**Francis GIMBERT**

